

25,25 millions de dollars le montant versé par le Canada dans le cadre des campagnes internationales.

- À l'automne de 1991, l'honorable Barbara McDougall a annoncé une contribution de 1,25 million de dollars versée à la Société canadienne de la Croix-Rouge pour l'achat et l'envoi de secours d'urgence et de fournitures médicales à l'appui des activités du Comité international de la Croix-Rouge dans l'ancienne Yougoslavie. Les fournitures ont été acheminées par un avion des Forces canadiennes et distribuées en Croatie et dans d'autres parties de l'ancienne Yougoslavie.
- En janvier 1992, M^{me} McDougall a annoncé une contribution d'un million de dollars versée en réponse à l'appel lancé conjointement par le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), afin de venir en aide aux victimes du conflit.
- En juin, le Canada a versé 3 millions de dollars de plus, en réponse aux appels lancés par la Croix-Rouge et les Nations Unies. L'argent a été distribué au HCR, à l'UNICEF, à l'OMS, à la Croix-Rouge canadienne et à la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour l'achat et la livraison de vivres et de fournitures médicales, et pour venir en aide aux réfugiés et aux personnes déplacées par le conflit.
- Le Canada participe également au pont aérien international vers la ville assiégée de Sarajevo. Depuis le début du pont aérien, le 3 juillet, un appareil Hercules C-130 des Forces armées canadiennes a effectué plus de 30 vols humanitaires vers Sarajevo.

Diplomatie

Le Canada a exhorté à plusieurs reprises les parties au conflit de mettre fin à la violence et de négocier pacifiquement.

Le 15 janvier 1992, le Canada reconnaissait l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie. Le 8 avril, il reconnaissait celle de la Bosnie-Herzégovine en espérant que cette reconnaissance sur le plan international empêcherait les voisins de la nouvelle république de tenter de la diviser et accroîtrait la possibilité de trouver une solution pacifique que tous ses groupes ethniques pourraient accepter.

Le Canada estime que les habitants de l'ancienne république yougoslave de Macédoine ont le droit légitime de voir reconnaître leur indépendance. Le Canada ne prévoit cependant pas de prendre des mesures qui pourraient déstabiliser davantage la région. On espère que le différend au sujet du nom de la république pourra être résolu à la satisfaction des parties en cause.